

PROTOCOLE INVITATIONS SAISON 2025-26

LE PERSONNEL SALARIÉ DU THÉÂTRE DELA CITÉ

CDI et CDII

1 invitation « Dernière Minute » (DM) nominative et non cessible
+ 1 invitation « Dernière Minute » pour un·e accompagnant·e par spectacle
+ Détaxes dans la limite des places disponibles

CDD de plus d'un mois, troupe AtelierCité, ouvrier·euses, stagiaires, apprenti·es et service civique

1 invitation « Dernière Minute » (DM) nominative et non cessible sur chaque spectacle programmé pendant leur période d'emploi au Théâtre de la Cité
+ Détaxes dans la limite des places disponibles

CDDU de plus d'un mois et CDDU technique

1 invitation « Dernière Minute » (DM) nominative et non cessible sur le spectacle sur lequel le·la salarié·e est engagé·e (hors montage et démontage)
+ Détaxes dans la limite des places disponibles

LA PRESSE LOCALE

1 invitation par spectacle et par rédaction valable sur toute la programmation
+ 1 détaxe possible pour un·e accompagnant·e

LES V.I.P. (partenaires, collectivités...)

1 invitation par spectacle et par structure valable sur toute la programmation
+ 1 détaxe possible pour les autres salarié·es

LES PROFESSIONNEL·LES INVITÉ·ES PAR LE SERVICE PRODUCTION

1 invitation par spectacle créé au Théâtre de la Cité
+ 1 détaxe possible pour un·e accompagnant·e

LES COMPAGNIES (spectacle sur lequel elles travaillent)

Production

4 invitations par personne de l'équipe artistique (comédien·nes, metteur·ses en scène, collaborateur·rices artistiques...)
+ Détaxes dans la limite des places disponibles

Coproduction avec création au Théâtre de la Cité / Reprise de production

2 invitations par personne de la rooming list ou présente en déplacement au théâtre
+ Détaxes dans la limite des places disponibles

Coproduction et accueil simple

1 invitation par personne de la rooming list ou présente en déplacement au théâtre

Compagnies en résidence ou répétition

1 invitation « Dernière Minute » (DM) par personne de la rooming list ou présente en déplacement au théâtre pour chaque spectacle programmé pendant leur présence

Compagnies en jeu

1 invitation « Dernière Minute » (DM) par personne de la rooming list pour le spectacle qui joue sur leur période de présence au théâtre

LES STRUCTURES PARTENAIRES (spectacles co-accueillis)

Le quota d'invitations « Dernière Minute » (DM) pour le personnel salarié de la structure partenaire sur le spectacle co-accueilli est attribué en début de saison

PROTOCOLE INVITATIONS SAISON 2025-26

Merci de lire attentivement la notice ci-dessous !

4 PROCÉDURES DE RÉSERVATION DISTINCTES

1. Le personnel salarié du Théâtrede la Cité

Grâce à un code nominatif et un lien de billetterie dédié, chacun·e réserve ses invitations « Dernière Minute » (DM) en autonomie. La réservation des détaxes est indépendante de la procédure de réservation des DM et se fait directement auprès de la billetterie avec paiement au moment de la réservation.

Détail la procédure :

- Cliquez sur le lien de billetterie reçu par mail
- Vous voici sur le calendrier des spectacles, sélectionnez la·les représentation·s qui vous intéressent
- Choisissez 1 ou 2 place·s puis continuer vers le panier
- Cliquez sur le menu déroulant puis sélectionnez « Invitation Personnel TC »
- Validez votre panier
- Entrez vos identifiants (mail professionnel et mot de passe de votre choix)
- Renseignez votre code nominatif reçu par mail
- Validez votre panier
- Vos billets vous seront remis la billetterie du théâtre le soir de la représentation

2. La presse locale et les V.I.P

Grâce à un code nominatif et un lien de billetterie dédié, chacun·e réserve ses invitations et détaxes en autonomie. Le paiement des détaxes s'effectue au moment de la réservation.

3. Les professionnel·les invité·es par le service production du Théâtrede la Cité

Les réservations d'invitations et de détaxes se font directement auprès de Mathilde Maury.

4. Les compagnies et les structures partenaires des spectacles co-accueillis

Les compagnies et structures partenaires sont autonomes sur la réservation de leurs invitations grâce à un tableau excel partagé avec les services production, billetterie et communication du Théâtrede la Cité. Le retrait des places s'effectue à la billetterie les soirs de représentation. Pour la procédure de réservation de détaxes, se référer à Mathilde Maury.

IMPORTANT

- Toutes annulations ou modifications nécessitent l'intervention d'Audrey Goudiaby ou de Mathilde Maury. Il est donc obligatoire de limiter les changements. Merci d'effectuer vos réservations avec soin !
- Le personnel salarié du Théâtrede la Cité est automatiquement accueilli avec une invitation « Dernière Minute ». Cependant, si le spectacle n'est pas complet, le service billetterie sera en mesure d'éditer des billets avec place numérotée.